

NOTE SUR LE TERME *TOPOS* DANS QUELQUES INSCRIPTIONS DE PISIDIE ET DE PAMPHYLIE

Dans un article paru en 1934¹, T.R.S. Broughton discute l'idée communément admise selon laquelle les domaines impériaux anatoliens se seraient directement superposés aux domaines sacrés préexistant. Dans son développement, il revient sur l'interprétation du mot *topos*, trop rapidement lu, selon lui, au sens de *domaine*. En réexaminant les occurrences épigraphiques du terme, il retrace le processus de création et de développement de certains domaines impériaux, notamment en Pisidie et Pamphylie.

Nous reprenons ici trois de ses remarques touchant à ces deux régions. Toutes les inscriptions mentionnées datent du IIe s. Ap. J-C.

- Le village de **Lyrboton Komè** – en fait une véritable petite ville, connue notamment pour son temple d'Apollon – appartenait au territoire de sa voisine Pergè. Le site (aujourd'hui Varsak) se trouve sur les versants du gradin supérieur du piedmont pamphylien, qui domine la ville d'Antalya, distante de 8 km au sud. Le village a laissé plusieurs inscriptions de grand intérêt pour l'étude des campagnes et de leur organisation² ; parmi celles-ci, le testament de Mouas³ qui mentionne à la ligne 3 : « (Je lègue à ma mère) (...) dans le *topos* de Baios, (...) dans le *topos* appelé *Les Trois Oliviers...* » : T.R.S. Broughton voit dans ces *topoi* les *subdivisions du territoire du village*, sans préciser la nature exacte de ces subdivisions.

- Cette remarque le porte à considérer d'identiques subdivisions dans les *topoi* mentionnés⁴ sur le territoire

d'Alastos (*tōn peri Alaston topōn*), en Pisidie occidentale, dans la Plaine de Tefenni⁵.

• Le site de Pogla se trouve en Pisidie méridionale, au sud-ouest de Comana, dans les montagnes bordant le grand poljé central que traverse aujourd'hui la route Antalya-Isparta. Une inscription⁶ évoque des tribunaux locaux : « A Publius Caelius Lucianus qui (...) fit des dons aux membres du conseil, aux membres de l'assemblée, et à tous les citoyens pendant l'ère de la polis (*etesin politeias*), entreprit des travaux publics pour la cité, fut juge des tribunaux des *topoi* (*topika dikastēria kreibonta*) pendant l'ère du *koinon* (*etesin koinonias*) et envoya des céréales (*annona*) au peuple d'Alexandrie ». Pour Broughton, « si les *topoi* sont les subdivisions des villages, existent alors des tribunaux tenus à l'intérieur de ces *topoi* ».

Nous voudrions donc revenir sur cette interprétation du terme *topos* par T.R.S. Broughton⁷, qui n'est – il faut le rappeler – qu'un outil dans sa réflexion sur les domaines anatoliens.

Il convient avant tout de compléter la citation qu'il donne du testament de Mouas. Il existe dans l'inscription une autre occurrence du terme *topos*, immédiatement à la suite du *topos Les Trois Oliviers* : « et dans un autre *topos*, dit *Vers l'Armaka de Kallikleis* »⁸. *Baios*, dans l'extrait que cite Broughton, signifie « petit, faible, isolé, peu nombreux », ce qui pourrait indiquer, dans un contexte rural, que le lieu n'est pas couvert d'arbres (synonyme de l'adjectif *psilos*⁹), que son aspect déboisé le distingue des autres *topoi*. S. Şahin¹⁰ rétablit *topos baros* et, y trouvant le signe de l'existence d'une *baris*, traduit le *topos Baris*, c'est-à-dire le *topos du Manoir*. La restitution est possible dans la mesure où le terme *topos* apparaît souvent accompagné d'indications topographiques, naturelles ou artificielles, précisant l'emplacement : ces *topoi* doivent leur nom à des éléments du paysage facilement repérables : un endroit déboisé ou une tour (qui existe effectivement à Lyrboton Komè : cf. SEG VI 672), un groupe de trois oliviers, un rocher... La même remarque peut d'ailleurs être faite pour les

noms des villages : on trouve un Xylinè Komè¹¹, « Le village boisé », en Pisidie, au nord de Comama.

On peut verser également au dossier une inscription où apparaît également le terme *topos*, qui provient de la ville pisidienne d'Ariassos, à la limite septentrionale de la Pamphylie¹². Il s'agit du don de son domaine privé fait par Diotime à sa cité, situé au *topos La ferme des Paons* (*ktēsin mou enousan topō Paunallois en hyperoriois*). L'appellation diffère de celles que l'on trouve à Lyrboton Komè : il s'agit presque d'un nom propre. Mais le plus intéressant est que Diotime précise que ce *topos* se trouve en *hyperoriois*, « par-delà les limites du territoire ». Le terme désigne donc ici un lieu extérieur au cadastre de la cité, dans un espace proprement sauvage. C'est là une des mentions de cet habitat dispersé qui ponctue la campagne antique.

Nous pensons donc que le terme *topos* peut désigner tout simplement un lieu-dit, ne servant qu'à situer, plus ou moins précisément, un endroit dans la campagne, repérable par un trait particulier, qu'il se trouve sur l'espace communal, ou à l'extérieur de toute délimitation, comme à Ariassos. Dans l'inscription d'Alastos, le mot passe-partout ne sert qu'à désigner la région périphérique d'Alastos. En somme, il n'existe que pour insister sur ce qui l'accompagne, l'indication topographique.

Qu'en est-il, alors, de ces tribunaux des *topoi* que mentionne l'inscription de Pogla ? Broughton traduit par « tribunaux des *topoi* » les *topika dikasteria* : à notre avis, plutôt, des « tribunaux locaux, propres à un lieu ». Il pouvait s'agir de tribunaux d'ordre secondaire, dont l'autorité ne s'étendait que sur une partie du territoire (celui du village ou celui de la cité ?) ; rien n'indique qu'il y avait un tribunal par *topos* et donc que le *topos* était une subdivision judiciaire.

Par conséquent, nous ne sommes pas d'avis que ce terme sous-entende toujours l'existence d'un cadastre, dont les *topoi* constitueraient les fractions. Il peut s'agir souvent d'un mot totalement neutre traduisible par « lieu », parfois « lieu-

dit » (*topos legomenos* à Lyrboton Komè), voire par le très fréquent « lès » des campagnes françaises, c'est-à-dire « près de ».

Il faut alors peut-être, au vu de notre corpus, associer au mot *topos* des sens différents, qui désigneraient une administration de la campagne variant d'une région à l'autre (ici la Pamphylie et la Pisidie) selon le relief. Sans chercher à systématiser¹³, constatons, dans les occurrences retenues, que le mot *topos* n'est suivi d'indication topographique que dans les régions où le relief est particulièrement marqué et varié (Lyrboton Komè, Ariassos) et où les « signes » saillants dans le paysage ne manquent pas. Dans les vastes poljés, plaines céréalières, de Pisidie, ou à leur bord (Alastos, Pogla), en revanche, la localisation des lieux est beaucoup plus vague, et le mot *topos* se retrouve employé seul ou accompagné d'un renseignement très approximatif (*tōn peri Alaston topón*). La désignation d'un lieu, l'emploi et le sens du mot dépendent donc intimement du paysage : plus celui-ci comportera d'éléments divers, plus précise sera la localisation. Dans ce cas, si le *topos* est bien une fraction cadastrale, ce n'est possible qu'en Pamphylie ou dans les régions de Pisidie au relief le plus accidenté (comme à Ariassos) : le découpage de la campagne s'appuie ici sur des critères objectifs. Dans les vastes étendues agricoles de Pisidie, domaines impériaux, propriétés privées ou appartenant à la communauté (*l'ochlos* d'Ormélè¹⁴, le *koinon* de Pogla), un cadastre ne trouverait pas la structure de base nécessaire à son établissement. Sa mise en place, à l'époque impériale, appelle un ensemble de repères dans la campagne, ce qui sous-entend qu'elle a déjà été organisée, *orientée* pourraient-on presque dire. Cet aspect de la vie rurale et de son administration est une preuve supplémentaire, s'il en était besoin, de la pérennité des structures villageoises d'Anatolie, unités de base de l'organisation économique, sociale et administrative de la campagne.

Soulignons donc, en guise de conclusion, l'importance, pour tout travail de géographie historique, des études de vocabulaire et de toponymie. Par elles, nous touchons à la façon

dont les hommes de l'Antiquité désignaient les différentes parties de leur territoire (et au-delà), c'est-à-dire comment ils percevaient l'espace qui les entourait, et donc comment ils s'y situaient eux-mêmes.

Alexis PORCHER
Agrégé de Lettres Classiques
Doctorant à l'Université de Paris IV-Sorbonne

¹ BROUGHTON, T.R.S., « Roman Landholding in Asia Minor », *Transactions and Proceedings of the American Philological Association* 65, 1934, pp.207-239.

² Sur le village, l'article de référence reste celui de KEIL, J., « Die Lyrboton Komè in Pamphylien », *ÖJH* 23, 1926, pp.90-106.

³ En dernier lieu : SAHIN, S., *Die Inschriften von Pergè*, IK 54, Bonn, 1999, n° 77 = SEG VI 673.

⁴ STERRETT, J.R.S., *An Epigraphical Journey in Asia Minor*, Boston, 1888, n° 78.

⁵ Dans une autre perspective, cf. l'article d'É. Raimond, dans ce même volume, qui s'intéresse, entre autres, aux reliefs représentant Kakasbos dans le hameau de Yuvalak près de Tefenni, site de l'antique Ormèle.

⁶ IGR III 409.

⁷ A notre connaissance, cette discussion n'a pas été faite. Dans son travail sur les campagnes anatoliennes, Chr. Schuler cite les documents, mais sans apporter d'interprétation personnelle (*Ländliche Siedlungen und Gemeinden im hellenistischen und römischen Kleinasiien*, Munich, 1998, p.83 et n.146).

⁸ Kallikleis est un anthroponyme assez répandu. Pour *harmakas* ou *armaka* (colline pierreuse, tas de pierres), voir ZGUSTA, L., *Kleinasiatische Ortsnamen*, Heidelberg, 1984, § 96, 1-3. On peut donc proposer de traduire : « Vers le Rocher de Kallikleis ».

⁹ Voir SEG VI 434.

¹⁰ Loc.cit.

¹¹ Tite-Live, XXXVIII, 15,7.

¹² HORSLEY, G. H. R., MITCHELL, S., *The Inscriptions of Central Pisidia*, IK 57, Bonn, 2000, n° 117, en dernier lieu.

¹³ Insistons sur le fait que nous ne nous intéressons ici qu'aux Pamphylie et Pisidie. Les idées présentées peuvent trouver une contradiction venant d'autres régions d'Anatolie. Pour un traitement plus vaste de la question, cf. WÖRRLE, M., « Antiochos I, Archaios des Ältere und die Galater. Eine neue Inschrift in Denizli », *Chiron* 5, 1975, pp.59-87 ; PAPAZOGLOU, F., *Laoi et paroikoi. Recherches sur la structure de la société hellénistique*, Beograd, 1997, p.33, pp.36-37, n.76.

¹⁴ Cf. SMITH, A. M., « Notes on a Tour in Asia Minor », *JHS* 8, 1887, pp.216-267, n°22.

LE FRAGMENT RS 17.407 ET LE TRAÎTE ETABLÌ PAR MURSILI II DU HATTI POUR NIQMEPA D'OUGARIT¹.

Historique de la publication

Dès 1956², J. Nougayrol regroupe pour leur publication une série de fragments découverts à Ras Shamra-Ougarit qu'il présente comme des éléments émanant des différentes copies d'un *Traité en forme* établi entre les Hittites et Ougarit, conservées dans les archives politiques du royaume. Il ajoute à ce dossier un dernier fragment de duplicit en 1970³.

A partir des relevés de ces fragments effectués par J. Nougayrol, G. Kestemont, en 1974⁴, reconstruit deux exemplaires d'un même traité hittite ; il les appellera A et B. Cette reconstruction sera acceptée notamment par M. Liverani⁵, analysée et commentée par C. Kühne⁶ et de G. Del Monte⁷. Ce dernier estime qu'un des fragments, RS 21.53⁸, ne peut appartenir ni à la tablette B en raison d'un trait séparateur qu'il porte et qui n'apparaît pas sur les relevés des fragments contigus, ni à la tablette A dont les fragments contiennent déjà le même texte. Il en conclut à l'existence d'une troisième tablette, C, avant de proposer une nouvelle restitution et traduction de A, qu'il considère comme le traité d'origine provenant de la chancellerie hittite dont B et C seraient les duplicitas ougaritains.

S'appuyant tous deux sur ces derniers travaux, G. Beckman⁹ traduit le traité en anglais tandis que S. Lackenbacher¹⁰, après avoir collationné les autographies sur les moulages existants, publie une traduction française du texte akkadien tout en émettant des réserves sur son caractère proprement hittite¹¹ ; elle fait référence à trois copies, A dont les fragments proviennent essentiellement des Archives Sud, B des Archives Sud et des Archives Centrales entre autres et C issu des Archives Sud-Ouest.